

L'ADERE contre les éoliennes en veille permanente

Le défi lancé par l'ADERE ressemblait à sa création à la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Il s'agissait alors d'un projet éolien industriel dans le sud du Bocage Gâtinais. Petite association deviendra grande, aujourd'hui son président Charles-Henri Sailler présente le bilan de l'année et explique la nécessité de l'extension qui s'est faite. Il est devenu entre-temps délégué régional de la FED Ile-de-France. La Fédération environnement durable pèse plus de 500 associations françaises. Plusieurs membres du conseil d'administration de l'ADERE ont rejoint l'EPAW (European Platform Against Windfarms, plate forme européenne contre les fermes éoliennes) association internationale issue de la FED qui regroupe 392 associations



Le bureau : petite équipe et grande portée

et 20 pays de l'Union Européenne.

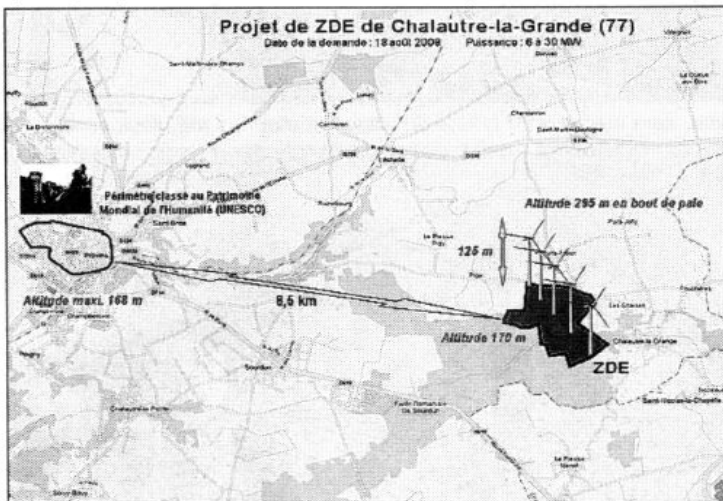
L'un est devenu webmaster de sites très visités (41.000 visites pour celui du Bocage

Gâtinais, 130.660 pour celui d'Epaw site multilingue), l'autre secrétaire générale et interprète...

Rien de passéiste dans leur discours : des faits. Ils s'insurgent et témoignent : « **dossiers financiers et scientifiques pointus, avis de riverains, et souci de l'avenir. Ils dénoncent la bêtise de ce choix énergétique sur un plan technique, écologique, et financier, à court, moyen et long terme : un choix qui va coûter cher aux Français** ». À la manne financière qui miroite devant les yeux des petites communes, ils répondent par le coût financier exagéré pour le pays et parlent d'une «escroquerie financière».

Ils plaignent par l'angle pay-sager et visuel, le gigantisme (impact touristique, immobi-

lier, comme voisin) sans oublier la zizanie sociale jusqu'au futur démantèlement des sites. Ils collaborent avec les associations locales et sont en veille permanente sur la région : l'Orchois semble abandonné à cause de Roissy, le Gâtinais à cause de la proximité de Fontainebleau, mais celle de Provins n'empêche rien : la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) a émis un avis favorable le 19 octobre 2009, pour une ZDE à 8,5 km de Provins (pourtant patrimoine de l'UNESCO) sur la commune de Chalaudre-la-Grande. Ils ont débattu aussi avec le maire d'Egreville, Bruno Baschet, présent à cette assemblée, à propos de carotages récents sur le plateau d'Egreville.



Carte du projet de Chalaudre-la-Grande